



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 018-211801790-20250125-2025_001-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2025**

Délibération n° 2025-001

**Rénovation énergétique à l'école maternelle et pièces attenantes
Bâtiment de la salle polyvalente - rue de la Folie**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Jonathan MAILET, Frédérique PAWLOVSKY

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation énergétique à l'école maternelle et pièces attenantes - Bâtiment de la salle polyvalente, rue de la Folie.

Cette rénovation énergétique concernera les 2 classes maternelles, la salle de psychomotricité, la salle d'activité et la salle de repos qui sont chauffées par des convecteurs et des ventilos convecteurs vieillissants.

L'ensemble de ces pièces a fait l'objet d'une rénovation et extension en 2016 avec un traitement de l'isolation thermique sauf une grande baie vitrée qui doit être remplacée.

Ce système de chauffage vétuste existant sera remplacé par des pompes à chaleur et des cassettes dans chaque pièce. L'ensemble sera connecté à la Gestion Technique Centralisée existante pour piloter au mieux le chauffage à distance.

Une étude thermique sera réalisée en amont par l'entreprise SEITH pour un devis proposé à 1 950 Euros TTC.

Le maire propose des devis pour un coût total de 99 750 € HT, soit 119 700 € TTC réparti comme suit :

L'entreprise Centre CLIM indique des travaux de chauffage à hauteur de 67 864 € HT soit 81 436,80 € TTC.

L'entreprise Les Menuiseries d'Auxigny indique des travaux de pose d'alu aluminium à double vitrage pour un montant de 29 936 € HT soit 35 923 € TTC.

Une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), représentant 50% du montant soit 49 875 € HT, sera déposée.

Le plan de financement exhaustif est annexé à la présente.

Le plan de financement succinct est établi ainsi :

RENOVATION ENERGETIQUE	MONTANT TOTAL en €	SUBVENTION DETR en €	COMMUNE Reste à charge en €
Ecole maternelle et pièces attenantes - Bâtiment de la salle polyvalente			
TOTAL HT	99 750	49 875	49 875

Le reste à charge de la commune est de 49 875 € HT soit 59 850 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver la rénovation énergétique à l'école maternelle et pièces attenantes à la salle des fêtes rue de la Folie pour un montant total de 99 750 € HT soit 119 700 € TTC avec un reste à charge pour la commune d'un montant de 49 875 € HT soit 59 850 € TTC.
- D'autoriser le maire à signer les devis

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

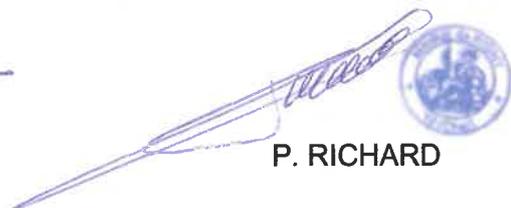
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :